

BILAN

Projet régional de santé Île-de-France
2013-2017



Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

PROJET
RÉGIONAL
DE SANTÉ
2018 - 2022

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

INTRODUCTION

Au-delà des indicateurs de résultats qui permettent sur un territoire donné d'évaluer les différents engagements inscrits dans les schémas composant le PRS, le Projet stratégique régional de santé (PSRS) avait fixé un objectif de conduire une politique de santé partagée avec tous les acteurs au plus près de la réalité des territoires.

L'incidence de la précarité économique et sociale du département de la Seine Saint Denis sur l'état de santé des populations est un facteur de mobilisation accrue de tous les acteurs de santé dans ce département.

L'enjeu majeur pour le département le plus défavorisé de la région Ile de France était de parvenir à une réduction des inégalités de santé, en mobilisant des moyens supplémentaires et une organisation plus optimale des différentes modalités d'accès aux soins.

Le bilan territorial du PRS 2010-2017 en Seine Saint Denis met en avant le bilan de cinq années d'animation territoriale, portée par la délégation départementale de l'ARS. Il vise à démontrer l'efficacité mais aussi les limites de la mobilisation et de la coordination des différents acteurs de santé sur ce département.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

1- Le bilan des partenariats avec les collectivités territoriales

Les compétences « partagées » en matière de santé avec les collectivités territoriales justifient un travail d'articulation et d'élaboration en commun sur différents projets tant sur le plan de la santé environnementale, que sur celui de l'offre de soins en premier recours et médico-sociale.

1.1. La délégation départementale de l'ARS a privilégié depuis cinq ans un dialogue contant avec les communes et les structures intercommunales sur les actions de santé :

Outre la signature des 23 Contrats locaux de santé en Seine Saint Denis ainsi que les 12 volets santé des contrats de ville, le dialogue avec les communes et leurs élus a porté largement sur les questions de santé environnementale, d'amélioration de l'offre de soins de premier recours et de coordination des parcours de santé mentale à travers la mise en place des CLSM. On mentionnera enfin l'expérimentation d'un projet territorial de santé sur la communauté d'agglomération d'Est Ensemble qui n'a pas été à ce jour poursuivie.

1.1.1. La coopération avec les communes en matière de lutte contre l'habitat insalubre ou de gestion du bruit:

La coopération avec les communes de Seine Saint Denis sur le champ de l'habitat insalubre ou de gestion du bruit a été très fructueuse durant les cinq dernières années : échanges interprofessionnels entre les services de la délégation départementale et ceux des services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) ; analyse des différentes pratiques entre SCHS afin de promouvoir les bonnes pratiques auprès des SCHS défaillants ; interventions, conseils et formations sur la rédaction des rapports pour la prise d'arrêtés, rédaction de deux protocoles d'interventions avec les communes de la Courneuve et de Stains.

Ce partenariat étroit connaît néanmoins certaines limites compte tenu des difficultés de recrutement des techniciens sanitaires tant du côté des communes que de l'ARS. Les ressources plus limitées de certaines communes liée au système trop figé d'allocation de ressources pour la dotation globale de décentralisation, freine aujourd'hui le développement de ces partenariats avec certaines communes du département.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

1.1.2. Les conseils locaux de santé mentale :

Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) sont des plateformes de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique adultes et infanto-juvénile, les usagers, les aidants, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux et, plus largement, tous les acteurs concernés.

Depuis 2012, l'Agence a facilité le développement de **10 CLSM** en Seine-Saint-Denis, avec une mobilisation forte des élus municipaux en charge de la santé. Ces instances ont travaillé notamment sur le renforcement des instances de concertation pluri partenariales autour des situations psychosociales complexes, l'accès et/ou le maintien dans le logement des usagers de la psychiatrie, l'ajustement de protocoles d'intervention autour des soins sans consentement, la promotion de la santé mentale. L'UNAFAM93 est un membre actif de chaque CLSM.

1.1.3. Une stratégie concertée face à la baisse de la démographie médicale dans les zones fragiles et déficitaires :

On enregistre une légère diminution des effectifs médicaux en Seine Saint Denis entre 2010 et 2015. Cette diminution risque de s'accroître dans les prochaines années au regard de la pyramide des âges des médecins dans le département.

Praticiens libéraux	2010	2015
omnipraticiens	1 048	1 024
spécialistes	946	939

Source ORS Ile de France

La densité de médecins est inférieure aux moyennes régionales et nationales et reste parmi les plus faibles d'Ile-de-France.

9 Communes de Seine Saint Denis sont aujourd'hui classées en zone déficitaire.

La DD93 a œuvré pour promouvoir localement des nouveaux outils pour attirer de nouveaux professionnels de santé comme les contrats d'engagement de service public, les contrats PTMG ou le financement de postes d'assistants universitaire de médecine générale, dont le bilan reste mitigé ces trois dernières années.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

La DD93 a en outre participé, en lien avec de nombreuses communes, à différentes initiatives et manifestations destinées à limiter la baisse de la démographie médicales

- **les journées d'installation**, organisée par l'URPS médecins à la faculté de Bobigny en 2015 et 2016 ont attiré plus d'une centaine de jeunes professionnels de santé et étudiants intéressés par l'expérience de leurs confrères sur les questions pratiques de l'installation et qui ont pu dialoguer avec les représentants de certaines communes présentes.
- Les permanences locales mensuelles d'aide à l'installation, qui permettent d'offrir des conseils professionnels et administratifs à tout professionnels de santé souhaitant s'installer. Depuis 2012, 110 professionnels ont bénéficié de cet accompagnement.
- **Les rencontres locales** organisées en soirées par de nombreux maires, soucieux de développer un réseau local de partenariats entre professionnels de santé et promouvoir une meilleure articulation entre la médecine de ville et les structures hospitalières
- **Les comités de pilotage des 23 contrats locaux de santé** qui permettent de dresser le bilan des actions de valorisation de l'offre de soins premier recours.

La plupart des élus de Seine Saint Denis souhaitent également promouvoir et renforcer les structures de soins collectives, les 88 centres de santé (dont 51 centres municipaux) ou les maisons de santé pluridisciplinaires, véritables remparts dans ce département contre la désertification médicale, répondant par ailleurs aux aspirations de certains jeunes médecins qui privilégient l'exercice du salariat pour leur activité.

La délégation départementale de l'ARS s'est attachée durant ces cinq dernières années à soutenir les centres de santé sur le plan de la viabilité économique, via les appels à projets

et accompagner les porteurs de projets de MSP tant dans la formalisation du projet que la constitution du dossier

Le bilan d'installation des MSP reste à ce jour plutôt satisfaisant (5 structures ont bénéficié d'une aide au titre du FIR et sont actuellement ouvertes : Pierrefitte et Clichy sous-Bois, Epinay, Aubervilliers et Bobigny).

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

1.1.4. L'expérimentation du projet territorial de santé sur Est Ensemble : des pistes de travail à concrétiser :

Points forts de la démarche

L'ARS Ile-de-France a fait le choix d'expérimenter les PTS dans trois infra territoires de la région, dont la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble et la ville de Rosny-sous-Bois en Seine-St-Denis.

Consciente des inégalités sociales et territoriales de santé, mises en évidence dans le Projet Régional de Santé, l'ARS et ses partenaires se sont penchées pendant près d'un an en 2015 sur les problématiques de ce territoire afin de construire des réponses sanitaires et sociales au plus près des besoins des populations en développant les coopérations sur le territoire. La plupart des élus en charge de la santé dans les communes concernées se sont impliquées dans l'élaboration de ce projet territorial de santé et ont participé à des groupes de travail avec différents professionnels de santé dans un but d'améliorer la dynamique de réseau entre professionnels de santé et de cibler des actions prioritaires.

Le diagnostic territorial validé en avril 2015 dans une assemblée générale présidée par Claude Evin a permis d'identifier quatre thématiques majeures, caractéristiques de ce territoire :

- ▶ Un territoire touché par une grande précarité à laquelle s'ajoutent des difficultés d'accès aux droits ;
- ▶ Une articulation entre offre de soins ambulatoire et hospitalière à développer pour pallier la fragilité de l'offre de soins de ville ;
- ▶ Une prévalence forte de pathologies chroniques respiratoires à mettre en lien avec l'environnement (santé environnementale) ;
- ▶ Une implication forte des élus sur le territoire de santé.

Les groupes de travail ont rendu leurs propositions fin 2015. Parmi celles-ci, on peut citer les propositions d'actions suivantes :

- Création d'une ligne dédiée de professionnels à professionnels par discipline
- Mise à disposition de la liste des professionnels de ville
- Améliorer le suivi de sortie d'hospitalisation avec la formation des référents hospitaliers
- Mise en place d'une coordination contractuelle entre CMS, hôpitaux et Assurance Maladie afin de prévenir les hospitalisations inutiles.
- Possibilité pour les communes de participer à la prise en charge de la formation des inspecteurs de salubrité :

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale

en Seine-Saint-Denis

- La possibilité de créer un SCHS intercommunal à préfigurer avec les services de l'Etat.

1.2. Les compétences partagées avec le Conseil Départemental de Seine Saint Denis en matière d'actions de santé et d'offre de soins médico-sociale :

1.2.1. Une discussion approfondie pour l'élaboration d'une nouvelle convention autour des actions de santé recentralisées :

Le Conseil départemental de Seine Saint Denis a souhaité depuis la loi de décentralisation de 2004 conserver les compétences liées aux actions de prévention et de dépistage pour la lutte anti-tuberculose, la vaccination, la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le dépistage du cancer.

Le financement forfaitaire assuré par le versement de la dotation globale de décentralisation pour ces actions de santé et la suppression en 2013 d'un financement alloué par la CPAM93 pour ces mêmes actions a généré un déficit de financement calculé à plus d'un million d'euros. L'ARS d'Ile de France a compensé cette somme dans le cadre d'une convention pluriannuelle renouvelée, en cours de signature, afin de garantir la pérennité d'un partenariat indispensable en matière d'actions de santé sur la Seine Saint-Denis entre l'Etat et le département.

Ce partenariat étroit en matière de santé aurait pu déboucher sur la signature d'un contrat départemental de santé, à l'instar des contrats locaux de santé, signés avec les communes. Différents groupes de travail se sont réunis (notamment périnatalité) mais n'ont pas abouti.

1.2.2. La participation du Conseil départemental au programme de réduction de la mortalité infantile en Seine Saint Denis (Programme REMI) :

Programme phare porté par la délégation départementale de Seine Saint Denis, en lien avec le réseau « Naître dans l'est Francilien » (NEF), le Conseil Départemental à travers son réseau de protection maternelle et infantile, a été un partenaire très actif dans l'animation de ce programme.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

Points forts de la démarche :

L'Agence régionale de santé Île-de-France a initié dès 2012 un projet régional visant à Réduire la Mortalité Infantile et périnatale (RéMI). Celui-ci a été centré prioritairement en Seine-Saint-Denis, territoire caractérisé par une surmortalité infantile.

Deux rapports de recherche épidémiologiques et ethnographiques ont mis en évidence différentes problématiques de parcours des femmes, de difficultés d'accès aux soins ou d'écarts à la bonne pratique dans les services de soins expliquant cette surmortalité infantile.

Face à ce constat, l'ARS a animé 3 ateliers réunissant des professionnels et acteurs de la périnatalité en Seine-Saint-Denis, qui ont travaillé de novembre 2015 à mars 2016. Les thèmes traités ont été les suivants :

- le parcours de santé périnatale : lieux de prise en charge, outils d'orientation des professionnels de santé....
- la prise en charge globale de la femme enceinte : moyens d'accroître son autonomie, prise en compte de facteurs psychologiques, sociaux et environnementaux dans le suivi de sa grossesse, coordination des politiques publiques pour limiter l'impact de certaines difficultés de vie sur la santé périnatale...
- l'organisation des soins autour des situations les plus complexes

1.2.3. Un objectif partagé pour améliorer la couverture de l'offre de soins médico-sociale :

La Seine Saint Denis se caractérise par un taux d'équipement de structures médico-sociales inférieur à la moyenne départementale. Malgré un effort conséquent de créations de places depuis 2010, tant au niveau de l'ARS que du Conseil départemental, le dynamisme démographique ne permet pas de satisfaire la totalité de la demande.

Le plan de rattrapage tel qu'élaboré conjointement entre l'ARS et le Conseil départemental en 2016 vise à solliciter pour les années à venir des financements pour la création de places en établissements pour enfants et adultes handicapés dans le département

Le département et l'ARS ont affiché également une stratégie conjointe d'inciter à des regroupements entre les associations afin d'éviter un morcellement trop important de l'offre médico-sociale.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

1.3. Un dispositif privilégié pour lutter contre les inégalités de santé : Les contrats locaux de santé

Reposant sur un diagnostic partagé, les CLS sont des outils privilégiés pour favoriser la réduction des inégalités de santé.

Ils ont vocation à agir non seulement sur les déterminants de santé mais aussi sur le contexte socio-économique, les conditions de vie, l'environnement social, les modes de vie et le système de soins.

Les CLS 2 de Seine Saint Denis présentent la caractéristique d'être signés par cinq partenaires : le Préfet, l'ARS, le Maire ou le président de l'intercommunalité, l'hôpital d'implantation et le conseil départemental.

Chiffres clés :

- Les CLS en IdF en 2015: 52 dont 21 signés en Seine Saint Denis
- Les CLS en Seine Saint Denis en 2016:
 - 20 CLS1 signés en 2011 et 2012
 - 17 CLS2 signés entre 2014 et 2016 (Bobigny, Bondy, Montreuil, Sevrans, Stains) et 2015 (Aubervilliers, la Courneuve, Pantin, Saint-Denis, Saint-Ouen Clichy-sous-Bois, Dugny, Epinay-sur-Seine, Montfermeil, Pierrefitte-sur-Seine, Tremblay-en-France)
 - 1 CLS2 en cours de finalisation (Drancy)
 - 2 CLS pluriannuels en cours de préparation (Rosny-sous-Bois et Romainville),

1.3.1. Les approches prédominantes des CLS en Seine Saint Denis

Les thématiques les plus représentées dans les CLS de Seine Saint Denis sont les suivantes :

- Promotion de la santé et prévention: nutrition et activités physiques, santé bucco-dentaire, vaccinations, dépistage des cancers, éducation thérapeutique du patient
- Accès aux droits et accès aux soins: amélioration de l'accès aux droits,
- renforcement des zones fragiles ou déficitaires, ancrage territorial des établissements hospitaliers, continuité et accessibilité des soins, mise en place de PASS ambulatoires dans certains CMS,

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

- Médico-social: bien-être de la personne vieillissante, parcours de vie, accompagnement des personnes en situation spécifique,
- Santé et environnement: prévention des risques environnementaux (habitat dégradé, précarité énergétique, qualité de l'air, sols pollués) – surveillance et détection des risques (lutte contre le saturnisme infantile, risques sonores).

1.3.2. La démarche évaluative du processus de mise en œuvre des CLS

Deux démarches ont d'ores et déjà été lancées : une évaluation d'impact sur les inégalités sociales et territoriales de santé en partenariat avec l'Université Paris XIII en 2014- 2015 et une évaluation des CLS en 2016 et 2017, à travers le lancement d'un questionnaire ciblé auprès des coordonnateurs CLS du département. L'enjeu pour cette dernière évaluation est de démontrer en quoi les CLS, sur la période du PRS ont pu être déterminant de la réduction des inégalités de santé.

2- Le Dialogue avec les professionnels de santé et les usagers

2.1. La DD93 a animé localement le dispositif de permanence des soins ambulatoires (PDSA):

Dans la continuité du Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS), l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a élaboré un cahier des charges régional pour consolider le dispositif de PDSA et permettre un accès aux soins non programmés en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux, en particulier dans l'objectif de qualité et de sécurité de la prise en charge.

Dans le contexte spécifique de la Seine Saint Denis d'un recours plus important aux urgences hospitalières pour une offre de soins de premier recours, la délégation départementale s'est attachée à :

- Vérifier le bon fonctionnement des circuits réglementaires pour l'élaboration des tableaux de garde et le paiement des professionnels effecteurs
- Réunir régulièrement le sous-comité médical, le comité territorial de gouvernance et le CODAMUPS pour proposer des modifications du cahier des charges (notamment la suppression de certains cabinets libéraux tournants et l'augmentation de la couverture des maisons médicales de garde)

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale

en Seine-Saint-Denis

- Favoriser une médiation entre les effecteurs de garde mobile et la préfecture de Saint Denis sur les problèmes de sécurité des effecteurs mobile en nuit profonde.

2.2. L'animation de groupes de travail avec les professionnels de santé, les associations et les responsables d'établissements :

La délégation départementale a animé plusieurs groupes de travail techniques entre professionnels de santé, responsables associatifs et d'établissements avec un souci de développer les partenariats locaux et favoriser les parcours. On citera notamment :

2.2.1. La périnatalité et la mortalité infantile :

- L'animation territoriale depuis trois ans du projet REMI (cf ; encadré ci-dessus)
- L'animation locale du dispositif régional FRIDA (réduction des inégalités d'accès à l'avortement).

2.2.2. Les actions de promotion de la santé :

- La mobilisation des acteurs autour de la nutrition (COPIL nutrition en 2012) et de la promotion de l'activité physique dans le cadre du réseau informel des diététiciennes salariées des villes du département : organisation de trois rencontres avec les diététiciennes du département en 2014.
- L'organisation d'une rencontre départementale en 2015 sur la promotion de l'activité physique et sportive, en lien avec la DDCS, pour valoriser les initiatives locales et soutenir les échanges de pratiques et d'expériences.

2.2.3. L'organisation de la santé mentale :

- La commission « pédopsy 93 » en 2013 avec un travail de concertation autour du plan autisme.
- Le groupe d'appui « psychiatrie et action sociale » sur l'évaluation des RESAD en 2013.
- Le lancement en 2014 d'un comité de pilotage local, en lien avec le siège de l'ARS pour une démarche expérimentale visant l'amélioration du dispositif de réponses aux urgences psychiatriques adultes.
- La mise en place des conseils locaux en santé mentale (voir point 1.1.2)

2.2.4. L'amélioration de la réponse médico-sociale :

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale

en Seine-Saint-Denis

- L'organisation de groupes de travail en 2015 réunissant les IME du département afin de prévenir les sorties d'enfants handicapés sans solutions et adapter l'offre de services à l'évolution de la demande.
- Les groupes de travail sur les champs de mutualisation possibles entre les établissements médico-sociaux publics dans le 93

2.2.5. Santé et précarité :

- L'animation du groupe de travail départemental sur le suivi camps roms dans le cadre du PRAPS en 2014.
- L'animation du réseau des PASS dans le département.

2.2.6. L'animation territoriale des établissements de santé :

Les équipes de la délégation départementale, à travers les visites de conformité, les négociations des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et différentes réunions techniques ou groupes de travail, en matière de renouvellement d'autorisations, la participation aux différentes instances des établissements de santé (Conseils de surveillance et CME) ont contribué à mettre en œuvre les grandes orientations du PRS sur le département de la Seine Saint Denis.

On notera par ailleurs une bonne complémentarité avec les services de la CPAM93 sur la mise en œuvre du Plan ONDAM.

Face aux enjeux de développement des coopérations entre établissements, de consolidation des filières de soins et développement des alternatives à l'hospitalisation, on citera en particulier l'implication de la délégation départementale sur les dossiers suivants :

- La recomposition et la sécurisation de l'offre en cancérologie (fermeture de la radiothérapie d'Aubervilliers, la suppression des autorisations inférieures aux seuils)
- Sur le secteur des urgences ; le renouvellement récent des autorisations et les réunions départementales dans les établissements
- En matière de périnatalité, les réunions de travail avec tous les établissements du département sur les problématiques de fluidité du parcours
- Accompagnement de différents projets SSR (transfert Adéaïde Hautval, Maintien capacités sur l'établissement hospitalier Sainte Marie de Villepinte...)

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

2.3. Le dialogue avec les organisations syndicales

- Rencontre du délégué départemental avec les organisations syndicales du centre hospitalier d'Aulnay sur les moyens alloués à l'établissement et sur des problèmes de gouvernance
- Rencontre du délégué départemental avec responsables syndicaux de différents établissements pour enfants handicapés, sur la question de la rémunération des personnels de l'Education Nationale, mis à disposition dans ces établissements.

2.4. Les contributions de la conférence de territoire :

Présidée par le vice-président du Conseil départemental en charge des questions de santé, la Conférence de territoire de Seine Saint Denis s'est réunie régulièrement depuis cinq ans. La Délégation départementale, au-delà de la seule fonction de secrétariat de cette conférence, a largement contribué dans l'organisation et l'animation des débats.

Principales contributions 2010-2015

- Avis sur les contrats locaux de santé présentés par les communes
- Avis sur le schéma des personnes handicapés du Conseil général
- Contributions aux volets ambulatoire, médico-social et biologie médicale du SROS
- Commentaires sur le schéma régional de Prévention
- Motions : SROS hospitalier ; situation des anesthésistes réanimateurs dans le département
- Organisation d'un débat public en novembre 2014 sur les pathologies cardiovasculaires dans le 93
- Présentations ARS : EIS transport ; Plan ONDAM ; comité départemental de prévention ; Programme RÉMI ; Révision du SROS ; GHT 93 ; virage ambulatoire

La diminution progressive de la participation de ses membres aux séances et les critiques d'une absence de retour de l'ARS aux contributions de la CT sont les principaux éléments de bilan de cette instance de démocratie sanitaire.

2.5. Un meilleur traitement de la gestion des signaux et des plaintes :

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

La délégation départementale de l'ARS de Seine Saint Denis a créé fin 2014 un département de gestion des signaux afin de mieux répondre aux différentes sollicitation des usagers en terme de signalements ou plaintes et répondre aux attentes des établissements sur la procédure de déclaration obligatoire des événements indésirables graves.

Le département gestion des signaux assure la coordination de l'instruction des plaintes sur le territoire et examine dans le cadre d'une procédure formalisée, les plaintes avec les directions concernées du Conseil départemental pour apporter une réponse concertée aux différents signalements reçus.

Relevé d'activité au 21/12/15 du département gestion des signaux DD93

- Nombre de nouvelles réclamations reçues (à l'ARS: soit siège/soit DT) : **129**
- Nombre de réclamations clôturées sur le mois : **109**
- Nombre de nouveaux EIG reçus : **86**
- Nombre de signalements en cours de traitement : **16**

3- La délégation départementale de Seine Saint Denis a participé à une coordination locale des politiques publiques pour agir au plus près des déterminants de santé

La Délégation départementale participe d'une part sous l'égide des autorités préfectorales à une coordination des politiques publiques pour une action concertée sur les déterminants de santé : C'est l'enjeu notamment de la politique de la ville mais aussi la participation à des politiques publiques coordonnées, notamment en matière d'habitat insalubre.

Des concertations bilatérales avec les services de l'Education nationale ou de la justice ont permis également d'agir concrètement sur différents projets.

La DD participe d'autre part à différents comités institutionnels visant à coordonner les financements des différents opérateurs. Il s'agit du comité départemental de prévention et de la conférence des financeurs en matière d'autonomie des personnes âgées.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

3.1. L'articulation avec la politique de la ville doit être redéfinie:

Le contrat de ville définit les actions prioritaires pour l'accès aux soins à partir du contrat local de santé (CLS), développées sur la base de l'existence de maisons ou de centres de santé, de la coordination des acteurs locaux de santé, de l'installation de généralistes ou de spécialistes sur le territoire ou de la mise en œuvre d'une politique sanitaire de prévention.

Un nombre relativement conséquent de dossiers portés notamment par des villes sont concernés par une demande de co-financement agence/ politique de la ville.

Des interrogations, dans le contexte général de raréfaction des crédits et de révision du périmètre des quartiers éligibles en 2014 ont été soulevées par la Préfecture quant à la pertinence d'un financement politique de la ville pour certains dossiers sur le volet santé des contrats de ville et sur la redondance avec des crédits par ailleurs alloués dans le cadre des CLS ou autres dispositifs.

Dans le travail d'élaboration des contrats de ville, la question des moyens humains dont dispose par ailleurs la DD93 pour s'impliquer dans le processus d'élaboration et de suivi des 12 contrats de ville du département, a été également posée.

3.2. Le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) :

Ce pôle a pour vocation de mettre en synergie les différents services publics et partenaires dans la lutte contre l'habitat indigne.

Points forts de la démarche

Créé en Octobre 2012, le pôle du 93 a réuni les principaux acteurs, services de la préfecture, DRIHL, DDT, DDCS, CAF, parquet autour de cinq groupes de travail sur un observatoire de l'habitat indigne, le suivi des mesures, les mesures pénales, la communication, l'hébergement et le relogement.

Les résultats de ces travaux ont alimenté un plan triennal d'actions, engageant ces différents partenaires sur des actions prioritaires.

3.3. Le dispositif ORCOD de Clichy :

La loi du 24 mars 2014 dit loi ALUR a introduit les opérations de requalifications des copropriétés dégradées (ORCOD) dont le but est d'enrayer le processus de d'indignité et de dégradation du bâti.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

La première ORCOD a concerné le bas Clichy (2 500 logements environ) et a désigné l'établissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) comme pilote du projet.

La contribution de la DD93 a ce dispositif a été formalisée à travers une convention de financement d'une équipe dédiée de 9 ETP pour mettre en œuvre les dispositions du Code de la santé publique sur l'habitat insalubre.

Aucun membre de cette équipe dédiée n'a été pour l'instant recruté.

Un des enjeux parallèles pour l'ARS dans la contribution à cette opération d'envergure serait de réitérer une évaluation d'impact en santé (EIS) pour l'amélioration des conditions d'habitat pour les habitants de ces quartiers.

3.4. Les liens santé /Hébergement d'urgence :

- Participation à la réflexion sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2016-2022 et à la charte départementale de prévention des expulsions.
- Participation aux travaux du schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile stable 2015-2017.
- le pilotage territorial santé des migrants et réfugiés : participation à la prise en charge sanitaire des migrants et réfugiés hébergés dans les 5 centres de SSD, mise en place d'une coopération entre les différents partenaires (gestionnaires et professionnels de santé) ; visite des sites d'hébergement ; suivi des situations de difficultés d'accès au système de soins...

3.5. La coopération avec le service public de la justice :

- Mise en place en 2016 à la demande du TGI d'une salle d'audience foraine sur le site de l'établissement public de Ville Evrard.
- Bilan satisfaisant de la coopération avec le parquet pour l'accueil, l'orientation et le suivi en DD des personnes pour lesquelles une injonction thérapeutique (IT) a été prononcée (400 entretiens par an).

3.6. La coopération avec la direction départementale des services de l'Education Nationale ;

- Concertation récente autour de l'intégration scolaire des enfants handicapés et d'une coopération renforcée avec les associations gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

- Concertation et prise en compte des recommandations sanitaires pour le suivi des élèves scolarisés au sein d'établissements subissant des pollutions de sols ou d'air.

3.7. Les structures de coordination des financements en matière de prévention santé:

3.7.1. La conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie en Seine Saint Denis :

Instituée par la loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement, cette conférence a vocation à coordonner tous les financements des différents opérateurs qui concourent à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le département de la Seine Saint Denis a anticipé cette réforme législative en 2015 en se portant candidat pour préfigurer une conférence présidée par le Conseil départemental et dont l'ARS assure la vice-présidence.

L'enjeu de cette conférence, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi est de :

- Réunir l'ensemble des membres qui financent des actions de prévention de la perte d'autonomie
- De réaliser un diagnostic des besoins et le recensement des actions de prévention sur le territoire
- De construire un programme adapté aux besoins du territoire

Pour la Seine Saint Denis , la précarité sociale combinée aux problématiques de l'habitat pour le maintien à domicile, constituent pour les années à venir un enjeu de coordination renforcée des politiques publiques de prévention de la perte d'autonomie.

3.7.2. Le comité départemental de Prévention de Seine Saint Denis

Le comité départemental de prévention est une instance stratégique de concertation entre la délégation territoriale de l'ARS, la Caisse primaire d'assurance maladie et le Conseil départemental. Mise en place en 2015, il s'est doté d'une charte constitutive de fonctionnement approuvée par chacun de ses membres. Il s'est déjà réuni à cinq reprises depuis sa création.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

Points forts de la démarche

Favoriser une information partagée sur les actions de promotion et de prévention de la santé menées par chacun des membres ainsi que sur le montant des financements consentis.

Dans le cadre des grandes orientations dans lesquelles s'inscrivent chacun des membres (schémas départementaux, PRS, orientations CNAMTS), décliner collectivement des priorités d'actions, de prévention et de promotion de la santé.

Mieux articuler les conventions signées entre chacun des membres du CDP, de manière à garantir la cohérence globale des actions conduites.

Faire émerger une analyse commune sur la base des différents diagnostics élaborés dans le cadre des contrats locaux de santé et de leur suivi.

Définir des actions de santé publique à mener conjointement (plan d'actions).

3.7.3. Le dépistage du cancer :

La délégation départementale a présidé en 2013 et 2014 le groupement d'intérêt public du comité départemental des cancers, dédié aux actions de dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein. Ce GIP est présidé alternativement par la CPAM93 et le CD93.

Le financement conjoint des trois institutions a permis de mener une politique locale ciblée et coordonnée sur le dépistage du cancer.

4- L'articulation des politiques de santé avec les problématiques d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement

Le département de la Seine Saint Denis, au-delà de sa densité urbaine et de ses conséquences en termes d'aménagement du territoire, doit faire face à des problèmes de pollution environnementale, liée principalement à d'anciens sites industriels, avec des conséquences dommageables pour la santé.

La DD93 a été fortement mobilisée ces dernières années sur ces thématiques.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

4.1. La gestion des dossiers de pollutions des sols ou de l'air :

La pollution des sols liée à des activités industrielles sur le territoire de la Seine Saint Denis est devenue une source de préoccupation importante pour les pouvoirs publics. Les conséquences dangereuses d'une exposition prolongée à certains produits pour les habitants d'un site pollué ont justifié ces dernières années un travail important d'information, de recommandation et de gestion coordonnée d'une communication en direction des publics touchés.

Principales réalisations

- **2014** : Mise en œuvre opérationnelle du dispositif de recherche active des anciens écoliers de l'ancienne usine d'amiante du CMMP (comptoir des minéraux et matières première) d'Aulnay sous- Bois : Envoi de plusieurs milliers de courriers d'information et de prévention aux anciens écoliers recensés et gestion des appels téléphonique à travers la mise en forme d'une plate-forme téléphonique dédiée.
- **2015** : Elaboration d'une stratégie de dépistage de saturnisme pour 300 enfants d'un groupe scolaire de Saint Denis, exposés potentiellement à des peintures dégradées
- **2015-2016** : recommandations sanitaires pour la pollution de l'air intérieur aux produits solvants d'une cinquantaine de pavillons d'un quartier de Romainville, consécutive à l'activité industrielle d'une ancienne société de traitement des métaux, WIPELEC

4.2. L'aménagement du territoire et ses conséquences sur la santé :

4.2.1 La démarche d'Evaluation des impacts sur la santé de projets transport de Plaine Commune :

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Seine-Saint-Denis

Points forts de la démarche :

L'Agence Régionale de santé, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) ont initié en 2013 une démarche d'évaluation de l'impact sur la santé (EIS) de projets de transport en commun à Plaine Commune.

L'EIS a porté sur trois projets: un tram-train, la Tangentielle Nord ; un tramway, prolongement sud du tramway T8; et une gare du Grand Paris Express, Saint-Denis Pleyel. L'objectif était d'évaluer leurs impacts potentiels, positifs et négatifs, sur la santé des usagers futurs et des habitants, dont spécifiquement les plus vulnérables, puis d'élaborer des recommandations à l'attention des décideurs.

Réduction du stress, de l'anxiété, des affections respiratoires, et des accidents, tels seraient les premiers bénéfices à court terme des projets de transports prévus sur le territoire de Plaine Commune. A plus long terme, l'EIS montre également des bénéfices attendus sur l'obésité et le surpoids, les pathologies cardio-vasculaires, le cancer du poumon, la santé mentale et la réduction

4.2.2 Le développement du partenariat avec le CDOS

Développement en 2015 du partenariat avec le CDOS (Comité départemental olympique et sportif) notamment sur la dimension aménagement des quartiers, dimension jusqu'alors non prise en compte.

4.2.3 Le Grand Paris et les questions de santé :

- Mise en cohérence des actions de promotion de la santé avec la thématique de l'aménagement urbain : pratique de l'activité physique, santé nutritionnelle, dans la continuité des exemples phares des projets ICAPS à Clichy-sous-Bois et « Pour la Santé, je bouge pour mon quartier » à Saint Denis).
- L'impact du Grand Paris Express sur l'accessibilité des établissements de santé de Seine Saint Denis : Réunion en mars 2015 avec les hôpitaux du département concernés par l'implantation d'une des 72 nouvelles gares du grand Paris.
- Réflexions prospectives pour le futur PRS sur potentielles difficultés des établissements sanitaires et médico-sociaux de Seine Saint Denis situés à moins de 800 mètres d'une nouvelle gare du grand Paris pour absorber ces nouveaux flux, en lien avec le regain d'activités que la proximité d'une gare Grand Paris pourrait générer.

Agence régionale de santé Île-de-France

35 rue de la Gare - 75935 Paris Cedex 19

Tél. : 01 44 02 00 00 Fax : 01 44 02 01 04

iledefrance.ars.sante.fr

